



Contexte - élections complémentaires - régions françaises

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) a procédé lors de son Assemblée générale du 18 juin 2015 à l'**élection des membres des nouvelles instances** de la MOT suivant les statuts actualisés (validés le même jour), pour un mandat de trois ans renouvelable (2015-2018).

Suite à la **récente fusion des régions françaises** (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016), l'Assemblée générale du 25 mai 2016 doit procéder à l'**élection complémentaire** des représentants des **régions françaises** au **Conseil d'orientation** et au **Bureau**.

Election complémentaire du Conseil d'Orientation

Composition du Conseil d'orientation (art.12-1 des nouveaux statuts) :

« **Les membres** du Conseil d'orientation **sont choisis parmi les membres de l'Assemblée générale**, sur liste proposée par le Bureau et adoptée par l'Assemblée Générale. La liste est représentative de la diversité des membres de l'association. [...] Les membres du Bureau font partie du Conseil d'orientation. [...] »

Election complémentaire du Bureau

Composition du Bureau (art.11-1 des nouveaux statuts) :

« Le Bureau comprend le **Président**, les **Vice-présidents**, le **Secrétaire** et le **Trésorier** qui sont choisis parmi les membres de l'Assemblée générale. Ils sont représentatifs de la diversité des membres de l'association. Le Bureau comprend également les représentants des membres de droit de l'association. [...] Les membres du Bureau sont élus par l'Assemblée générale pour une **durée de trois ans renouvelable**, sauf en ce qui concerne les membres de droit de l'association, qui définissent eux-mêmes le mandat de leurs représentants au Bureau. [...] »

Régions françaises membres de la MOT

- ≡ Collectivité territoriale de Corse
- ≡ Collectivité territoriale de Guyane
- ≡ Région Grand Est (Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine)
- ≡ Région Auvergne - Rhône-Alpes
- ≡ Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
- ≡ Région Hauts-de-France (Nord Pas de Calais - Picardie)
- ≡ Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour plus d'informations
vous pouvez contacter à la
MOT :

Jean Peyrony,
Directeur général,
+33 (0)1 55 80 56 80,
jean.peyrony@mot.asso.fr